

Connaître et comprendre les politiques et les financements communautaires pour l'environnement et le développement durable.  
Partager les projets et soutenir leur réalisation.

janvier 2012

Nous contacter : ENVIROPEA 148, rue du Fbg St-Denis 75010 Paris ou tél : 01 42 93 21 96  
[www.enviropea.com](http://www.enviropea.com) ou [enviropea@enviropea.com](mailto:enviropea@enviropea.com)



### Le Danemark aux commandes



Après la Pologne, c'est au tour du Danemark de présider le Conseil de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2012 et pour 6 mois avant de passer le relais à Chypre pour le deuxième semestre 2012.

<http://eu2012.dk/fr>

### Lancement de l'Appel 2012 du programme LIFE+



Le Ministère de l'Ecologie du Développement durable du Logement et des Transports organise une **réunion d'information** sur l'appel à projets 2012 du programme LIFE+, doté d'un budget total de 276 709 000 euros (avec une allocation nationale indicative pour la France de 27 975 000 euros).

Cette réunion d'information ouverte à tous se tiendra de **14 à 17h30, le 7 mars 2012 dans les locaux du MEDDTL à la Défense, salle 2, paroi Sud de la grande Arche.**

Au programme, un rapide rappel des objectifs et du fonctionnement de l'instrument LIFE, un bilan des 5 premiers appels à projets, la présentation de projets retenus dans les volets Nature, Biodiversité, Environnement (collectivités et entreprises), les nouveautés de l'appel 2012, le fonctionnement de la mission d'appui aux porteurs de projets français et une présentation rapide des perspectives (appel 2013 et futur programme 2014-2020).

Cette réunion d'information sera surtout l'occasion donnée aux porteurs de projets d'avoir des réponses aux questions qu'ils se posent dans la préparation de leurs propositions. Elle sera animée par le Point de contact national LIFE+ du MEDDTL et l'équipe d'assistance d'ENVIROPEA.

Inscription - obligatoire avant le 29 février – pour les 120 places disponibles à l'adresse :

[infolifeplusfrance2012@developpement-durable.gouv.fr](mailto:infolifeplusfrance2012@developpement-durable.gouv.fr)

Il faut noter que cette année la Commission européenne n'organiserait pas de réunion d'information sur LIFE+.

L'équipe d'ENVIROPEA est d'ores et déjà disponible pour assister les porteurs de projets français dans la structuration de leurs projets et la préparation de leurs propositions.

Pour mobiliser cette assistance (gratuite) des experts LIFE d'ENVIROPEA, il convient d'adresser une **demande d'assistance** décrivant votre projet (formulaire disponible à l'adresse : [www.developpement-durable.gouv.fr/ASSISTANCE-AUX-PORTEURS-DE-PROJET.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/ASSISTANCE-AUX-PORTEURS-DE-PROJET.html)) au Point de contact national LIFE+ France à l'adresse [lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr](mailto:lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr)



### Les programmes de la politique externe

Pour la période 2014-2020, les affaires extérieures deviennent une plus grande priorité pour l'Union européenne. Ce changement se reflète dans le budget : il passe de 50 Md € (prix 2004) pour la période précédente à 70 Md € (prix 2011). Cela représente une augmentation d'environ 22 % si on tient compte de l'inflation. L'Europe s'approche ainsi de son objectif de passer de 6 à 7 % de son budget à l'aide au développement d'ici en 2015.

Récapitulatif des budgets provisoires des principaux programmes d'aide extérieure :

| Cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020                                   | M €             |
|---|-----------------|
| Instrument de coopération au développement (ICD)                              | 23 294,7        |
| Instrument de Préadhésion (IPA)   | 14 110,1        |
| Instrument de Voisinage   | 18 182,3        |
| Instrument de Partenariat   | 1 131,0         |
| Instrument de stabilité   | 2 828,9         |
| Instrument pour la Démocratie et les droits de l'homme                        | 1 578,0         |
| Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire                      | 560,0           |
| Partenariat UE-Groenland  | 217,8           |
| Autres fonds (aide macrofinancière, protection civile, fonds de garantie....) | 9,0             |
| <b>Total</b>  | <b>70 000,0</b> |
| <b>Hors CFP</b>   |                 |
| Fonds européen pour le développement (FED)                                    | 34 275,0        |
| Fonds mondial pour le climat et la biodiversité                               | non disponible  |
| Fonds d'aide d'urgence  | 2 450,0         |

Les objectifs de l'aide extérieure restent les mêmes : soutenir les intérêts européens à l'étranger, contribuer à l'atteinte des Objectifs du millénaire, notamment l'éradication de la pauvreté, et améliorer les mécanismes de prévention et de résolution des crises.

Plusieurs nouveaux principes guident cependant la programmation des fonds pour la période 2014-2020, notamment une **approche plus orientée résultats et différenciée** selon les besoins, capacités, performances et engagements de chaque pays. L'Europe propose de combiner différentes formes d'aide, (subventions, soutien budgétaire, prêts, instruments financiers innovants) et vise à plus de **flexibilité** ; se laissant 3 milliards d'euros non programmés, elle reconnaît le besoin d'avoir plus de marge pour les événements (naturels, financiers, politiques..) imprévus. Les **règles et procédures devront être simplifiées**, notamment la consolidation des différents documents de programmation nationaux actuellement demandés aux pays bénéficiaires. L'Europe demandera une plus grande **responsabilité** des bénéficiaires, regardant de près les progrès réalisés lors de l'octroi de nouveaux fonds. Enfin, le **rôle du Parlement européen sera élargi**, notamment pour la surveillance du Fonds européen de développement.

Au sein de l'Instrument de coopération pour le développement (ICD), le programme thématique actuel « Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie » (ENRTP) va disparaître et sera remplacé par le « **Programme sur les biens publics et défis mondiaux** ». Au moins 50 % du budget de ce dernier sera consacré aux actions dans les domaines du changement climatique et de l'environnement (biodiversité, forêts, eau, déchets...) et le reste au développement humain, sécurité alimentaire, migration et asile.

Autre nouveauté, la création d'un **Instrument de Partenariat** à la place de l'Instrument pour les pays industrialisés, suite à la reconnaissance que la situation politico-économique des pays « émergents », notamment le Brésil, l'Inde et la Chine, a changé et que la coopération avec ces pays via l'ICD ne serait plus adaptée. L'Instrument de Partenariat aurait un triple objectif : mettre en œuvre la dimension internationale de la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne les objectifs en matière de climat, d'environnement et de sécurité énergétique ; améliorer l'accès aux marchés internationaux et les opportunités internationales pour les entreprises européennes ; améliorer l'image et le rôle de l'Europe à l'international.

Convaincue des bienfaits de l'élargissement pour l'Europe, la Commission retient l'Instrument de Préadhésion comme fonds privilégié pour les actions de coopération avec les pays visant l'entrée dans l'UE. La principale évolution dans son fonctionnement est qu'il **n'y aura plus de différences entre les domaines d'aide ouverts aux pays en fonction de leur statut de « candidat » ou « pré-candidat »**. En revanche, les fonds de l'Instrument de Voisinage seront dorénavant alloués de manière plus différenciée en fonction des réformes effectuées dans les pays voisins, selon le principe dit « more is more ». La programmation de cet instrument devrait être simplifiée et plus liée aux politiques et instruments internes de l'Europe.

Le 10<sup>e</sup> FED (fonds européen pour le développement) arrive également à terme en 2013. Ce fonds, programmé sur 5 ans, est financé directement par les États-membres de l'Europe et ne fait pas partie du budget européen global. Afin de préparer son intégration dans le budget de l'Europe à partir de 2020, la durée de la programmation du 11<sup>e</sup> FED couvrira la période **2014-2020**. Pour rappel, le FED finance la coopération au développement dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les PTOM (Pays et territoires d'outre-mer ; il s'agit en particulier des collectivités d'outre-mer en France).

Le 11<sup>e</sup> FED sera doté de 34 275 M € (prix 2011) dont 32 218 M € seront alloués aux pays ACP, 343 M aux PTOM et le reste allant aux coûts de programmation et de mise en œuvre. Apportant 18 % du budget, la France est le deuxième plus grand financeur de ce fonds (derrière l'Allemagne). Pas de grands changements à signaler sur le fonctionnement ; la majorité des fonds continueront à financer la mise en œuvre des programmes de développement nationaux et régionaux, une plus petite enveloppe sera réservée au soutien à la coopération intra-ACP et interrégionale et enfin, 605 M € seront alloués à la Banque européenne d'investissement. Petit changement à l'attention des DOM : les allocations en vue de la coopération entre les RUP (appellation européenne des DOM) et les PTOM/ACP seront renforcées, ce qui faciliterait les projets de coopération entre, par exemple, La Réunion (qui bénéficie du FEDER) et Madagascar (qui bénéficie du FED).

Enfin, l'Europe annonce la création (hors CFP) du nouveau « **Fonds mondial pour le climat et la biodiversité** », dont le financement et le fonctionnement restent pour l'instant un mystère.

En savoir plus : [http://ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)

### Détail de la priorité du programme Horizon 2020 (prononcer vingt-vingt) du Programme cadre de recherche et innovation



Avant de développer plus en détail la partie « **lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières** » du volet « Défis sociétaux » de la proposition de PCRI, signalons les chapitres dans lesquels les problématiques liées à l'environnement sont intégrées dans les autres volets et actions du PCRI (rappelons aussi qu'il ne s'agit que d'une proposition de programme).

#### --> Volet « Primauté industrielle »

- Technologies génériques et industrielles
  - Action Nanotechnologies ; veiller à l'absence de risque lors du développement et de l'application des nanotechnologies
  - Matériaux avancés ; matériaux pour une industrie durable (produits ayant une meilleure efficacité énergétique, plus efficaces en terme de gestion des ressources et d'émission de carbone, matériaux issus du recyclage, etc.)
  - Biotechnologies ; processus industriels fondés sur les biotechnologies (exploitation du potentiel des biotechnologies dans la détection, le suivi et l'élimination de la pollution)
  - Fabrication et transformation avancées : technologies en faveur de bâtiments économes en énergie, technologies durables et à faibles émissions de carbone dans les entreprises à forte intensité énergétique
- Innovation dans les PME : PME à forte intensité de recherche, renforcement de la capacité d'innovation, soutien à l'innovation axée sur le marché.

#### --> Volet « Défis sociétaux »

- Sécurité alimentaire, bioéconomie, agriculture et sylviculture durable : (offrir des services écosystémiques et des biens publics, lutter contre le changement climatique), pêche durable et respectueuse de l'environnement, bioindustries durables et compétitives (bioraffineries intégrées, promotion de la bioéconomie pour des bioindustries)
- Sociétés inclusives : promotion d'une croissance intelligente, durable et inclusive, combler les écarts en matière de recherche et d'innovation en Europe.

Nous développerons dans une prochaine lettre les priorités « Energies propres et efficaces » et « Transports intelligents, verts et intégrés ».

Dans le détail le volet « **lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières** » comprend 5 chapitres :

#### --> **Combattre le changement climatique et s'y adapter**

- Améliorer la compréhension du phénomène et la production de projections (prévisions climatiques) fiables
- Evaluer les impacts (y compris financiers) et les vulnérabilités, élaborer des mesures (efficaces, justes et socialement acceptables, incidences sur l'emploi et les conditions de vie) d'adaptation et de prévention des risques, actions novatrices et peu coûteuses – y compris les solutions de géo-ingénierie
- Soutenir les politiques d'atténuation ; innovations technologiques, institutionnelles et socio-économique.

#### --> **Gérer les ressources naturelles et les écosystèmes de manière durable**

- Approfondir la compréhension du fonctionnement des écosystèmes (marins, d'eau douce, terrestres et urbains), de leurs interactions avec les systèmes sociaux (rôle dans la prospérité économique et le bien être humain) ; durabilité, adaptabilité et résilience des écosystèmes et de la biodiversité, etc.
- Apporter la connaissance et les outils nécessaires à une prise de décision efficace et une implication du public ; promotion des évolutions institutionnelles, économiques, comportementales et technologiques et innovations, amélioration des capacités de prévision et d'alerte précoce des catastrophes naturelles, etc.

#### --> **Garantir un approvisionnement durable en matières premières non énergétiques et non agricoles**

- Améliorer la base de connaissance sur la disponibilité des matières premières ; accès aux « ressources urbaines » (« urban mining ») et aux grands fonds marins, définition de règles, normes, pratiques pour la prospection, l'extraction et la transformation, etc.
- Promouvoir l'approvisionnement et l'utilisation durable des matières premières (y compris la prospection, l'extraction, la transformation, le recyclage et la récupération) ; technologies, modèles économiques et procédés nouveaux viables, respectueux de l'environnement et socialement acceptables, améliorer la qualité du recyclage et de la récupération, approche « cycle de vie »
- Trouver des matières premières de remplacement pour les MP les plus importantes ; substituts et produits de remplacement, etc.

- Accroître la prise de conscience de la société et les compétences en ce qui concerne les MP ; nouvelles « compétences vertes », etc.

#### -> **Garantir la transition vers une économie verte grâce à l'éco-innovation**

- Développer des technologies, les procédés, les services et les produits éco-innovants et encourager leur adoption par le marché
  - Faciliter la transition de la recherche à la commercialisation d'innovations conjuguant les aspects technologique, organisationnel, sociétal, comportemental, commercial et politique : modèles économiques, écologie industrielle, dispositifs « produits-services », conception des produits, approche cycle de vie, recyclage tout au long de la vie du produit, etc.
- Nota : c'est ce volet qui doit prendre le relais (financier) du sous-programme éco-innovation du programme cadre compétitivité et innovation (CIP) et, plus ou moins, d'une partie du programme LIFE+ Environnement (les projets industriels).*
- Mise en réseau des activités éco-innovantes pour la diffusion des connaissances et l'ajustement de l'offre et de la demande.
- Soutenir les politiques innovantes (changements structurels et institutionnels) et les changements sociétaux ; outils, méthodes et modèles fiables, modes de consommation durables, communication et sensibilisation du public et adhésion du public aux innovations
- Mesurer et évaluer les progrès vers une économie verte ; indicateurs fiables, mesure du progrès, qualité et disponibilité des données pour l'établissement de programmes de compensation novateurs, la transition vers une économie verte
- Promouvoir une utilisation efficace des ressources grâce aux technologies numériques (TIC) ; systèmes d'aide à la décision, dématérialisation de l'économie, services numériques, changements des habitudes de consommation et des modèles d'entreprises.

#### -> **Développer des systèmes complets et soutenus d'observation et d'information à l'échelle mondiale en matière d'environnement**

En matière de mise en œuvre, la Communication propose un renforcement de la participation de l'UE dans le panel intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC), la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le groupe d'observation de la terre (GEO) ainsi que dans les services opérationnels de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES).

Pour sa part le Centre de recherche conjoint (JRC) s'appliquera aux actions suivantes : accès à des données et des informations interoperables sur l'environnement, mesures et surveillance des variables clés comme l'évolution des ressources naturelles, cadre de modélisation intégrée pour l'évaluation de la durabilité, promotion des transferts de technologies, surveillance et recherche pour limiter les incidences du changement climatique, évaluations intégrées concernant les politiques de production et consommation durables, analyse d'impact des options envisagées pour atténuer les effets du changement climatique, etc.

L'intérêt de ce catalogue de mesures importantes pour l'environnement aurait été utilement amélioré par une information sur les budgets affectés à chacune des sous parties du volet environnement ; doté rappelons-le d'un budget prévisionnel de 3366 M€ pour la période 2014-2020.

L'examen de ces orientations et priorités (provisoires) indiquent un retrait par rapport à certaines priorités du volet Environnement du 7<sup>ème</sup> PCRD dans les domaines suivants : risques naturels, santé et environnement, conservation du patrimoine et au contraire un accent mis sur l'approche sociale, sociétale et économique des questions environnementales, sur les conditions de développement des technologies environnementales innovantes et leur mise sur le marché, sur la gestion des ressources naturelles.

## Politiques européennes

### EcoAP, le Plan d'action en faveur de l'éco-innovation

Le 15 décembre 2011, la Commission européenne a lancé un **plan d'action en faveur de l'éco-innovation** (PAEI ou EcoAp) qui s'inscrit dans la continuité du plan d'action pour les éco-technologies (ETAP) de 2004.

La Commission souligne que cet EcoAp prendra plus particulièrement en charge les « obstacles, défis et possibilités spécifiques » de l'innovation dans les éco-technologies ; ainsi il inclura des mesures sur le plan réglementaire, économique (offre et demande), de la recherche et de l'innovation, ou des instruments financiers et économiques. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et de l'initiative « Une Union pour l'innovation » (cf. notre lettre n°47).

Dans l'analyse qui est faite des obstacles à l'intégration et au développement des éco-innovations dans les entreprises arrivent en tête la demande incertaine du marché (67% de très pertinent et pertinent), le retour sur investissement trop lent (64%), le manque de fonds (63%), l'accès insuffisant aux subventions et déductions fiscales (60%), le manque d'encouragement des règlements et structures existantes (57%) et le manque de financement extérieur (57%), etc.

Les facteurs susceptibles d'accélérer l'intégration et le développement de l'éco-innovation sont en priorité la hausse attendue des prix de l'énergie (82% de très important et important), le prix des ressources naturelles (76%), les partenariats commerciaux (76%), la possibilité d'accroître ou de conserver des marchés (76%), l'accès aux subventions et déductions fiscales (72%), etc.

Sur ces bases le plan s'articule autour des actions suivantes :

- Promouvoir l'éco-innovation à l'aide de la politique et de la législation environnementale ; en suivant l'exemple du programme REACH pour la politique de l'eau, des déchets, de l'air
- Soutenir les projets de démonstration et les partenariats pour la mise sur le marché des technologies les plus prometteuses
- Élaborer de nouvelles normes (et objectifs de performance) pour stimuler l'éco-innovation ; caractérisation des déchets, activité de traitement des déchets, matériaux de construction et d'isolation, etc.
- Mobiliser les instruments financiers et des services d'appui en faveur des PME : mise en place d'assistants environnementaux pour les PME,

création d'un réseau européen des financiers et d'investisseurs dans l'éco-innovation (du type de l'ERA Net Eco-Innova ?), meilleur accès aux marchés mondiaux par la promotion (foires et visites commerciales), programme de vérification des technologies environnementales (à l'étude depuis plusieurs années), programme d'assistance technique aux PME

- Renforcer la coopération internationale
- Soutenir le développement de nouvelles compétences et d'emplois et les programmes de formation correspondants
- Favoriser l'éco-innovation par le biais de partenariats d'innovation européens

Visiblement pour les 3 derniers points les rédacteurs de la Communication se sont trouvés en panne d'imagination ou de projets et les propositions d'actions sont pour le moins imprécises voire évasives.

Concernant la gestion du plan d'action, la Commission prévoit « des systèmes simples et flexibles » et proposera à chaque État membre de préparer une feuille de route nationale (c'était déjà le cas avec ETAP).

Concernant le financement des actions du plan d'action, la Communication cible clairement le programme cadre de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » et mentionne que dès l'appel à projets 2013 du 7<sup>ème</sup> PCRD (à paraître en juillet 2012) sera opérée une première sélection de projets pilotes ; avec comme cibles les déchets de démolition, la réhabilitation des sols, des sédiments et des eaux souterraines, les DEEE, le traitement des eaux usées, la fameuse « urban mining » ( ? ), l'adaptation au changement climatique, etc.

Elle souhaite aussi impliquer les Régions au travers des stratégies régionales d'innovation et les programmes opérationnels du FEDER 2014-2020, mettre au point des instruments financiers innovants ( ? ) de prêt et de garantie d'une part, de capital risque d'autre part.

Quoiqu'en dise la Commission, l'EcoAP ressemble beaucoup dans les objectifs et les actions proposées à son grand frère ETAP ce qui finalement n'a rien de surprenant (ni de dramatique). Tout au long de la Communication le mot clé semble être le mot « intégration » ; dans les politiques, les actions, les financements. En fin de document sont proposées des actions de communication/sensibilisation aux avantages et opportunités de l'éco-innovation dont la Commission attend visiblement un déblocage sur les incertitudes du marché et l'acceptation sociale.

Plus d'infos sur : [http://ec.europa.eu/environment/etap/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/environment/etap/index_fr.html)

#### Et en France « Ambition Ecotech »

Le 13 janvier 2012, dans le cadre d'une réunion exceptionnelle du COSEI (le comité stratégique de filière Éco-industrie) les ministres de l'Écologie d'une part, de l'Industrie et de l'Énergie d'autre part ont présenté la **feuille de route « Ambition Ecotech »** qui dresse le plan d'action national en matière de soutien aux éco-technologies pour les années à venir.

Cette feuille de route propose 87 actions dont 71 concernent des filières (eau, génie écologique, bâtiments, déchets, énergies, métrologie, logistique, etc) et 16 des actions transversales. Parmi celles-ci le soutien à l'innovation avec l'annonce d'un nouvel appel à projets éco-industries à destination des PME en 2012, le renforcement de l'action européenne et internationale, l'amélioration de l'accès aux marchés publics, etc.

Plus d'infos : [www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/COSEI\\_mesures\\_detaillees\\_13012012.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/COSEI_mesures_detaillees_13012012.pdf)



#### Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050

Cette feuille de route complète pour la période 2021-2050 les documents (en particulier la Communication de 2008 « 3 fois 20 pour 2020 ») et la Stratégie de 2010 « pour une énergie compétitive, durable et sûre ». Il y est rappelé que l'Union européenne s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport à 1990 en 2050, que le secteur énergétique représente le plus gros des émissions de GES d'origine humaine et que la part de l'électricité dans la demande énergétique devrait doubler (pour atteindre 39%) en 2050.

Afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2050, la Commission européenne propose :

--> de transformer le « système énergétique » ;

- Économies d'énergie et gestion de la demande. C'est cette efficacité énergétique qui, pour l'instant est le maillon faible de la politique européenne.
- Basculement vers des sources d'énergie renouvelables
- Donner au gaz un rôle essentiel dans la transition vers un nouveau système énergétique
- Transformation des autres énergies fossiles : charbon, pétrole
- Contribution importante de l'énergie nucléaire
- Nouvelles technologies énergétiques à haute efficacité, utilisation des TIC dans l'énergie, les transports, les villes intelligentes, carburants de substitution, véhicules électriques, etc.

--> de repenser les marchés de l'énergie

- nouvelles manières de gérer l'électricité : souplesse des ressources, nouveaux modèles économiques, organisation des marchés
- intégration des ressources locales et des systèmes centralisés ; infrastructures nouvelles et flexibles

--> de mobiliser les investisseurs ; cadre d'action unifié depuis les politiques de R&I jusqu'aux politiques de déploiement, tarification du carbone, investisseurs à long terme, régimes d'aide, mesures de soutien et partenariat public-privé.

- d'impliquer le public (dimension sociale)
- d'inciter au changement au niveau international ; partenariats internationaux élargis

En conclusion la Commission souligne

*« les prix de l'énergie sont en hausse partout dans le monde. La feuille de route démontre ( ? ) que, si la hausse des prix doit se poursuivre jusqu'aux alentours de 2030, de nouveaux systèmes énergétiques peuvent induire une baisse des prix par la suite. Il faut éviter les distorsions du marché*

*intérieur de l'énergie qui peuvent résulter notamment de prix réglementés à des niveaux artificiellement bas car cela enverrait des signaux erronés aux marchés et supprimerait les incitations à économiser l'énergie et à investir dans les procédés à faible intensité de carbone ...Il faut que la société se prépare et s'adapte à des prix de l'énergie plus élevés dans les années à venir ...»*

Le message est clair : les investissements seront rentables car ils favoriseront la croissance, l'emploi, la sécurité énergétique et la réduction des coûts de combustibles. C'est un peu méthode Coué mais on a envie d'y croire !

Plus d'infos sur : [http://ec.europa.eu/energy/energy2020/roadmap/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/energy2020/roadmap/index_en.htm)

## Actualité des financements européens et nationaux



**Énergie Intelligente Europe (EIE) : l'appel à propositions 2012 est lancé depuis le 20 décembre 2011 par l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation.**

Les priorités pour le volet « projets de promotion et de diffusion » reprennent la structure du programme EIE

Dans le cadre de l'initiative Save (efficacité énergétique) avec un budget de 15 M€ :

- excellence industrielle dans l'énergie
- comportement des consommateurs : changements de comportement, surveillance du marché, ...
- services énergétiques ; accroître la transparence du marché des services énergétiques, accès des petits consommateurs, équipements des logements, ...

Dans le cadre de l'initiative Altener (énergies alternatives) - budget de 11,5 M€ :

- production d'électricité à partir sources d'énergies renouvelables ; action sur les réseaux
- bioénergie : biomasse et biogaz

Dans le cadre de l'initiative Steer (énergie et transport) – budget de 12,5 M€

- transport efficace en matière énergétique : plans de mobilité urbaine, transferts modaux efficaces, frets urbains, ...
- véhicules propres et économes en énergie ; véhicules « non conventionnels » à faible émission de GES.

Dans le cadre des initiatives intégrées – budget de 20,1 M€ :

- dépenses publiques pour l'efficacité énergétique
- rôle moteur du niveau local pour l'énergie
- mobilisation de l'investissement local
- efficacité énergétique et énergies renouvelables dans les bâtiments ; certification des performances énergétiques dans la rénovation, logements existants et logements zéro énergie, ...

Dans le cadre de l'initiative « Build up skills » (acquisition de compétences et savoir-faire) – budget de 7,5 M€ ; qualifications et formations des professionnels du bâtiment.

Par ailleurs l'initiative ELENA (sous les différentes formes détaillées dans notre lettre n°49) sera dotée de 37 M€.

Enfin, près de 17 M€ seront consacrés à 25 appels d'offres concernant des études, des évaluations, des actions de diffusion et des assistances techniques.

Plus d'infos sur : [http://ec.europa.eu/energy/intelligent/getting-funds/call-for-proposals/how-to-apply/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/intelligent/getting-funds/call-for-proposals/how-to-apply/index_en.htm)

et sur [www.pcn-eie.fr/faq-eie](http://www.pcn-eie.fr/faq-eie)

L'ADEME – Point de contact national pour le programme EIE en France organisera une **réunion d'information sur l'appel 2012 le 13 février à Paris**. L'agence exécutive européenne en charge du programme EIE participera à cette réunion. Des rendez-vous individuels avec les porteurs de projets pourront être organisés l'après-midi du 13 février. Plus d'infos et inscription sur [www.pcn-eie.fr](http://www.pcn-eie.fr)



**L'appel à propositions 2012 du programme Eco-innovation devrait lui être lancé au mois d'avril.** Une réunion d'information nationale sera organisée au printemps 2012. Plus d'infos dans notre prochaine lettre.



### INTERREG 4C :

Le volet interrégional de l'objectif coopération de la politique de cohésion, plus connu sous le nom d'INTERREG 4C, s'est clôturé avec les résultats du 4<sup>ème</sup> et dernier appel à projets lancé fin 2010. Sur les 355 projets proposés 82 sont en voie d'acceptation sous réserve d'ajustement budgétaire car les montants proposés dépassent les 100 M€ affectés à cet appel. Si ces projets sont tous finalement acceptés ce seront 204 projets qui au final seront soutenus par le volet C du programme INTERREG 4.

Parmi les projets en négociation on trouve 8 projets français dont 3 dans la priorité société de l'information, 1 dans innovation, recherche et développement technologique, 1 dans la gestion des déchets, 1 dans biodiversité et ressources naturelles, 1 dans emploi et éducation, 1 dans énergie et transport durable.

Lors des 3 premiers appels 17 projets portés par des organisations françaises (4 conseils régionaux, 1 conseil général, 2 communautés urbaines et des agences régionales spécialisées) ont été acceptés, dont 9 relevaient de la priorité innovation et économie de la connaissance et 8 d'environnement et risques. On trouvait par ailleurs des partenaires français dans 51 des 122 projets retenus. Plus d'infos sur [www.interreg4c.eu/](http://www.interreg4c.eu/) et [www.interreg4c.eu/2011-12-19\\_approval\\_fourth\\_call.html](http://www.interreg4c.eu/2011-12-19_approval_fourth_call.html)

## Au niveau national

L'ADEME et la société Total ont lancé, en décembre dernier, le 7<sup>ème</sup> appel à manifestation d'intérêts (AMI) placé sur le thème de l'efficacité énergétique dans l'industrie. Les propositions devront être reçues avant le 9 mars 2012 pour la première session et avant le 6 juillet pour la deuxième. Elles devront concerner des projets de démonstration à l'échelle industrielle portant sur de nouvelles technologies énergétiques plus performantes mais aussi sur le financement (100 K€ maximum) d'études préparatoires visant à aider les PME au montage d'un projet de démonstration. Deux domaines sont particulièrement ciblés (mais non exclusifs) pour ces projets : la récupération et la valorisation d'énergie thermique dans les procédés industriels transverses, l'amélioration de l'efficacité énergétique des utilités et procédés transverses. Un 8<sup>ème</sup> AMI ADEME-Total sera lancé fin 2012.

Plus d'infos sur l'AMI ADEME-Total et tous les autres appels à manifestations d'intérêts de l'ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) rubrique « appels à propositions ».

Contacts Adrien Pellet et Hélène Rivière-Kaluc ; [programme.total@ademe.fr](mailto:programme.total@ademe.fr)

## Ressources et documents

### « 2011 technology map of the european strategic energy plan (SET Plan) ».

Ce document est un important travail d'état de l'art concernant l'ensemble des technologies énergétiques (de l'énergie éolienne aux piles à combustibles en passant par le stockage du carbone et l'efficacité énergétique dans les grands secteurs industriels) réalisé par l'institut pour l'énergie et les transports (IET), émanation du Centre de recherche conjoint de la Commission européenne.

<http://setis.ec.europa.eu/newsroom-items-folder/2011-technology-map-of-the-set-plan-now-available>

Programme de travail 2012 de l'équipe développement durable du CAS (centre d'analyse stratégique)

Plus d'infos : [www.strategie.gouv.fr/content/le-programme-de-travail-2012/](http://www.strategie.gouv.fr/content/le-programme-de-travail-2012/)

Toujours du CAS, la note d'analyse n°256 de décembre 2011 : bien que celle-ci soit intitulée « **Les appels à projets – application aux politiques de l'emploi** », toutes les analyses et conclusions qu'elle contient pourraient parfaitement s'adapter aux politiques de l'environnement. Toutefois cette note d'analyse n'aborde pas la raison très prosaïque qui fait se développer les appels à projets ; il s'agit du fait que, dans une période de restriction budgétaire, ce système de financement s'avère avoir un bon rapport qualité/prix ou plutôt efficacité/dépenses si on considère avant tout que les aides publiques sont là pour la mise en œuvre des politiques et non pour corriger des distorsions économiques ou sociales – ce qui effectivement différencie les politiques de l'emploi de celles de l'environnement.

Pour retrouver la note d'analyse du CAS : [www.strategie.gouv.fr/Les-notes-d-analyses](http://www.strategie.gouv.fr/Les-notes-d-analyses)

## J.O.U.E

**JO L10 et 11 du 13 janvier 2012** : Décisions actualisant les listes des sites d'importance communautaire (Natura 2000) pour les régions biogéographiques méditerranéenne, pannonique, boréale, alpine, atlantique et continentale.

**JO C381 du 30 décembre 2011** : Appel à propositions concernant le programme d'action Erasmus Mundus 2009-2013 (pour une mise en œuvre en 2012). Cet appel concerne les actions suivantes : Masters et Doctorats communs Erasmus Mundus (3<sup>èmes</sup> cycles développés conjointement par des consortia d'universités européennes et de pays tiers), les partenariats Erasmus Mundus (volet 1 avec les pays tiers de préadhésion, voisinage, coopération et ACP et volet 2 avec les pays industrialisés) et les actions de promotion de l'enseignement supérieure européen.

**JO C374 du 22 décembre 2011** : Appel à propositions au titre du programme « Jeunesse en action 2007-2013 ». Cet appel concerne les actions Jeunesse pour l'Europe (échanges de jeunes, initiatives de

jeunes, projets démocratie-jeunesse), Service volontaire européen, Jeunesse dans le monde, Systèmes d'appui à la jeunesse (formation et mise en réseaux), Soutien à la coopération européenne dans le secteur de la jeunesse (rencontres de jeunes et de responsables de la politique de la jeunesse). Un budget de l'ordre de 150 M€ est alloué à cet appel. Plus d'infos sur : <http://ec.europa.eu/youth/>

**JO C374 du 22 décembre 2011** : Appel à propositions d'action dans le domaine de l'énergie – Programme Energie Intelligente – Europe ».

**JO C371 du 20 décembre 2011** : Appel à propositions dans le cadre du programme de travail annuel dans le domaine du réseau transeuropéen de l'énergie (RET-E) pour l'année 2012. Cet appel est doté d'un budget de 21,129 M€. Dépôt des propositions avant le 29 février 2012. Plus d'infos : [http://ec.europa.eu/energy/infrastructure/grants/20120229\\_ten\\_e\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/infrastructure/grants/20120229_ten_e_en.htm)

## COMMUNICATIONS

**COM(2011)885 du 15 décembre 2011 : Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050.**

**COM(2011)899 du 15 décembre 2011 : L'innovation pour un avenir durable – le plan d'action en faveur de l'éco-innovation (PAEI ou EcoPA).**

**COM(2011)889 du 15 décembre 2011 : Livre vert « Eclairons l'avenir – Accélérer le déploiement de technologies d'éclairage innovantes ».** Il s'agit de soutenir le déploiement des technologies LED et LED organique.

**COM(2011)884 du 14 décembre 2011 : Proposition de Règlement établissant, pour la période 2014-2020, le programme « L'Europe pour les citoyens ».** Ce nouveau programme poursuivra les objectifs du programme Citoyenneté. Il comporte 2 volets principaux : « Mémoire et citoyenneté européenne » d'une part, « Engagement démocratique et participation civique » d'autre part et un volet transversal dénommé « Valorisation ». Il est doté (pour la période 2014-2020) d'un budget de 229 M€. Il pourra financer entre autres les jumelages, partenariats et réseaux transnationaux, la création de « structures de proximité et de débats » sur les questions de citoyenneté, des manifestations européennes, des études sur l'histoire de l'Europe, des réflexions et débats sur les valeurs communes, des initiatives de sensibilisation aux institutions de l'UE, des études liées à la citoyenneté et à la participation civique, des aides aux structures d'informations et de conseils sur le programme dans les États membres, etc.

Plus d'infos sur : [http://ec.europa.eu/citizenship/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/citizenship/index_fr.htm)

**COM(2011)870 du 7 décembre 2011 : Communication intitulée « Un plan d'action pour faciliter l'accès des PME au financement ».**

**COM(2011)862 du 7 décembre 2011 : Proposition de Règlement relative aux fonds d'entrepreneuriat social européen.**

**COM(2011)865 du 7 décembre 2011 : Europe globale : une nouvelle approche du financement de l'action extérieure de l'Union européenne.** Ce document définit le cadre général dans lequel s'inscrivent les différents programmes territoriaux de la politique extérieure de l'UE.

**COM(2011) 836 à 845 du 7 décembre 2011 : Différentes propositions de Règlements concernant la politique externe de l'Union européenne** dont celle établissant le cadre financier pluriannuel concernant la coopération avec les pays de la zones Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer ou 11ème Fonds européen de développement (FED) (836 et 837), l'instrument de pré-adhésion (838), l'instrument du voisinage européen (839), l'instrument de coopération pour le développement (840), l'instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers (843), l'instrument de stabilité (845) et les règles communes et procédures pour la mise en œuvre des instruments de l'action extérieure (842).

**COM(2011)831 du 30 novembre 2011 : Communication concernant le programme européen de surveillance de la Terre (GMES) et sa mise en œuvre à partir de 2014.**

**COM(2011)817 et 822 du 30 novembre 2011 : Proposition de Règlement modificatrice portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et Décision concernant le programme stratégique d'innovation de l'EIT : « la contribution de l'EIT à une Europe plus innovante ».**

**COM(2011)812 du 30 novembre 2011 : Proposition de Règlement sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2014-2018) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 ».**

**COM(2011)811 du 30 novembre 2011** : Proposition de Décision établissant un programme spécifique mettant en œuvre la **stratégie Horizon 2020** – Programme Cadre pour la Recherche et l’Innovation (PCRI 2014-2020).

**COM(2011)809 du 30 novembre 2011** : Proposition de Règlement portant établissement du **Programme-cadre pour la recherche et l’innovation «Horizon 2020»** (2014-2020).

**COM(2011)808 du 30 novembre 2011** : Communication sur le **Programme-cadre pour la recherche et l’innovation «Horizon 2020»**.

**COM(2011)803 du 23 novembre 2011** : Rapport « **Alléger les charges imposées aux PME par la réglementation – Adapter la réglementation de l’UE aux besoins des micro-entreprises** ».

## **AVIS D’ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

**JO S8 du 13 janvier 2012** : **Evaluation des scénarios et des options en vue d’une Europe économe en ressources**. Cette étude aura pour objectifs d’identifier les utilisations inefficaces (y compris indirectes) des ressources, d’analyser quantitativement le potentiel d’amélioration en matière d’efficacité au sein des systèmes ou dans chaque entreprise, d’identifier les moyens pour renforcer les interactions entre les utilisations des ressources et indiquer leurs impacts directs et indirects. Elle a été confiée au bureau néerlandais TNO de Delft ([www.tno.nl](http://www.tno.nl)).

**JO S8 du 13 janvier 2012** : **Avantages pour les entreprises de l’amélioration de l’efficacité des ressources**. Ce travail devra fournir une estimation des économies de coût potentielles générées par les gains d’efficacité en matière de ressources dans les entreprises européennes en se concentrant sur 3 types d’intrants : déchets, eau et substance. Il sera conduit par le bureau anglais AMEC Environment & infrastructure Ltd ([www.amec.com](http://www.amec.com)).

**JO S248 du 24 décembre 2011** : **Modèle d’évaluation des émissions de CO2 dans le cadre des programmes de politique régionale**. Il s’agit de développer un « modèle d’essai » permettant d’évaluer en termes d’émissions de gaz à effet de serre les conséquences des décisions d’investissement cofinancées par les Fonds structurels et le Fonds de Cohésion. C’est le bureau « Stichting Energieonderzoek Centrum (ECN) basé à Petten au Pays Bas qui a remporté ce marché ([www.ecn.nl](http://www.ecn.nl)).

**JO S248 du 24 décembre 2011** : **Assistance à la Commission dans le développement d’un instrument visant à encourager les investissements dans les technologies propres avec des quotas au titre du système d’échange d’émissions de l’UE**. Ce marché a été remporté par le bureau AEA Technology basé à Londres ([www.aeat.com](http://www.aeat.com)).

**JO S241 du 15 décembre 2011** : **Vers un mécanisme européen de renforcement de l’interface entre science et politique dans le cadre de la biodiversité et des services écosystémiques**. Marché programmé sur 3 ans attribué au Helmholtz Zentrum für Umweltforschung GmbH de Leipzig ([www.ufz.de](http://www.ufz.de)).